



Membre de l'Académie suisse
des sciences humaines et sociales
www.assh.ch

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2022

Date: 24 juin 2022, 16h35

Lieu: Hôtel du gouvernement, salle du Grand Conseil, Berne

Personnes présentes: Carlo Conti, président

Anne Benoit, Christiane Brendmaier, Susanne Kuster, Sigrid Steiner, Christoph Auer, Giampiero Gianella, Stefan Höfler, Christian Rüefli, Hansjörg Seiler, Felix Uhlmann, Bernhard Waldmann, Martin Wyss

Personnes excusées: Lukas Deppeler, Alexandre Flückiger, Hans Georg Nussbaum, Direktion der Justiz und des Innern Kanton Zürich

Procès-verbal: Gérard Caussignac

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2021 (organisée par correspondance)
2. Rapport annuel 2021
3. Changements au comité: élection d'un nouveau membre: Madame Susanne Kuster en remplacement de Monsieur Martin Wyss
4. Election de l'organe de révision
5. Approbation des comptes 2021
6. Fixation des cotisations pour 2023: membres individuels: CHF 80.-; institutions: CHF 150.-; étudiantes/étudiants, assistantes/assistants, doctorantes/doctorants: CHF 30.-
7. Activités de la société: LeGes, formation en légistique; collaboration avec l'ASSH
8. Divers

M. Conti ouvre la séance en saluant les personnes présentes.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2021

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

2. Rapport annuel 2021

M. Conti indique que son rapport annuel est disponible sur le site de la SSL (cf. annexe).

Décision: L'assemblée prend connaissance de ce rapport sans remarque.

3. Changements au comité: élection d'un nouveau membre: Madame Susanne Kuster en remplacement de Monsieur Martin Wyss

M. Conti rappelle que M. Wyss a été président de la SSL durant de nombreuses années et il le remercie chaleureusement de son travail et de son engagement dans cette fonction.

M^{me} Susanne Kuster s'est déclarée prête à entrer au comité en tant que représentante de l'OFJ.
Décision: L'assemblée élit M^{me} Kuster au comité par acclamation.

4. Election de l'organe de révision

M. Conti propose de réélire M. Hofer en tant que réviseur.

Décision: l'assemblée réélit tacitement M. Hofer à cette fonction.

5. Approbation des comptes 2021

M. Conti présente brièvement les comptes (cf. annexe). Il indique que l'exercice 2021 se solde par un léger bénéfice. Il constate que la fortune de la SSL est confortable. Il profite de remercier l'ASSH qui contribue chaque année par sa subvention à la publication de LeGes.

Décision: les comptes 2021 sont approuvés tacitement.

6. Fixation des cotisations pour 2023

M. Conti explique qu'une incertitude règne en ce qui concerne le droit à la réduction de la finance d'inscription aux journées scientifiques pour les personnes qui appartiennent à des institutions. Le comité propose de fixer une cotisation plus élevée aux institutions (CHF 150.-) et d'accorder à leurs membres la réduction pour la participation aux journées scientifiques. Le comité propose de maintenir inchangés les montants des autres cotisations (CHF 80.- pour les membres ordinaires; CHF 30.- pour les étudiants et doctorants).

M. Auer propose que l'on ne décide que sur le montant de la cotisation pour les institutions et que la question du tarif de participation aux journées scientifiques pour les membres d'institutions soit encore discutée au comité; en effet, il convient d'examiner de quelles institutions il s'agit et du nombre de membres qu'elles sont susceptibles d'inscrire.

Décisions: les montants des cotisations sont adoptés tacitement. La question du tarif de participation aux journées scientifiques pour les membres d'institutions sera discutée au comité.

7. Activités de la société: LeGes, formation en légistique; collaboration avec l'ASSH

M. Conti constate qu'aucune question n'est soulevée à ce sujet.

8. Divers

M. Wyss prend brièvement la parole pour remercier les membres de la SSL et en particulier ceux du comité pour la très bonne collaboration dont il a bénéficié. Il est entré au comité par l'intermédiaire de Luzius Mader qui l'avait invité à participer à la préparation des journées scientifiques. Ces années passées au comité constituent une partie marquante de sa carrière qui lui ont apporté beaucoup tant du point de vue professionnel qu'humain. Il est heureux que la présidence de la SSL ait pu être confiée à M. Conti et lui souhaite plein succès pour l'avenir.

M. Conti informe que la date de la Journée scientifique 2023 n'a pas encore été fixée définitivement; il s'agira du 16 ou du 23 juin 2023. Des informations suivront dès que possible. Le thème doit encore être déterminé lui aussi, ce qui sera organisé prochainement avec les professeurs Flückiger, Waldmann et Uhlmann.

Pour conclure, M. Conti remercie MM. Waldmann et Auer ainsi que M^{me} Müller pour la préparation et l'organisation de la journée.

Le président clôt l'assemblée à 16h50.

Berne, le 1^{er} juillet 2022

(755607/GC)

Gérard Caussignac

Annexes mentionnées